



RÈGLEMENT

www.nant.ch

◆ Préambule

- ✓ Le prix de la Fondation de Nant est destiné à promouvoir le soin psychique, la santé mentale, le travail relationnel et les valeurs humanistes dans le domaine de la santé et du social.
- ✓ Le prix est attribué à l'auteur, ou aux auteurs, d'un mémoire de fin d'étude jugé par le jury comme répondant le mieux aux critères du règlement.
- ✓ Les travaux présentés sont issus des filières de la santé et du social de la HES-SO.
- ✓ Le prix est doté d'un montant de CHF 5'000.-

◆ Procédure :

- ✓ L'ouverture du concours est faite officiellement et publiquement, par courrier, dans toutes les filières de la santé et du social de la HES-SO. Tout étudiant HES-SO des filières santé ou social peut proposer son mémoire de fin d'étude pour le **PRIX DE NANT**, s'il remplit les conditions mentionnées ci-dessous.
- ✓ Les travaux doivent impérativement être déposés jusqu'au 30 octobre de l'année en cours.
- ✓ Ils sont envoyés à l'attention du directeur des soins de la Fondation de Nant en 3 exemplaires.
- ✓ Les participants sont informés par écrit de la décision du jury.
- ✓ Les travaux ne sont pas restitués.

◆ Conditions de participation :

Les travaux pris en considération :

- ✓ ont été validés pendant l'année académique en cours.
- ✓ ont l'assentiment du directeur de mémoire par signature de ce dernier dans le formulaire de participation.
- ✓ sont accompagnés :
- ✓ d'une courte lettre de motivation.
- ✓ du formulaire d'inscription dûment rempli et signé.

◆ Critères d'attribution du prix : Le jury jugera les travaux sur les critères suivants :

Critères d'acceptation du travail

- ✓ Le travail traite-t-il d'une problématique de santé mentale ?
- ✓ Le contenu est-il centré prioritairement sur le travail relationnel ?

Critères d'attribution du prix

- ✓ Le contenu du travail présente-t-il un intérêt particulier pour la philosophie de soins de la Fondation de Nant ? La diffusion du contenu présente-t-elle un intérêt pour la pratique de l'institution ?
- ✓ Les savoirs théoriques sont-ils intégrés par l'auteur et reliés de manière convaincante à la pratique professionnelle (appropriation) ?
- ✓ L'approche pluri/interdisciplinaire est-elle présente dans la réflexion ? Le travail apporte-t-il une plus-value à ce sujet ?
- ✓ Le travail est-il agréable à lire, bien construit et bien écrit ?
- ✓ L'auteur fait-il preuve de rigueur et d'esprit critique dans le choix et l'utilisation des références ?

◆ **Jury :**

- ✓ Le jury est composé de collaborateurs de la Fondation de Nant. Il est pluridisciplinaire et peut s'adjoindre des personnes externes à la Fondation.
- ✓ Le jury organise lui-même son travail.
- ✓ Il propose au Conseil de Fondation un seul travail pour l'attribution du prix.
- ✓ Les membres du jury s'engagent à faire preuve d'objectivité et à respecter les critères définis dans le présent règlement.
- ✓ Il n'y a pas de voie de recours possible contre la décision finale du Conseil de Fondation.

◆ **Remise du prix :**

- ✓ Le Prix de Nant est remis lors d'une cérémonie organisée sur le site de Nant en présence d'une délégation du Conseil de Fondation (modification approuvée par le Comité de Direction le 18 avril 2013).

Ce règlement a été approuvé par le Comité de Direction le 28 mai 2004 et entre en vigueur de suite.



M. Jean de Gautard
Président du Conseil de Fondation



M. Raymond Panchaud
Directeur des soins

Vous trouverez les documents et informations nécessaires sur :

www.nant.ch